



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Tarbes, le 26 Août 2020

Service Environnement, Risques, Eau
et Forêt

Le directeur départemental des Territoires

à

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE TRIE ET DU MAGNOAC**

Maison du Pays
31 Place de la Mairie
65220 TRIE SUR BAISE

Dossier suivi par :
SOLIVE Sophie
tél. : 05 62 51 41 74
courriel : sophie.solive@hautes-
pyrenees.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **PUNTOUS : Aménagement de berge**
Demande de compléments

REF : 65-2020-00240 / D20-795

Monsieur,

Votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

Aménagement de berge du cours d'eau la petite baïse

a été enregistré au guichet unique de la Police de l'Eau sous le numéro 65-2020-00240 à la date du 11 Août 2020.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration, des observations sur la complétude ont été formulées. Vous les trouverez en annexe.

Je vous invite à compléter votre dossier ou à me faire parvenir une note complémentaire sur les aspects évoqués en annexe afin de pouvoir le déclarer régulier. Cette note pourra le cas échéant modifier certains aspects du dossier police de l'eau et définir de nouvelles mesures compensatoires.

Vous disposez d'un délai de 2 mois pour faire parvenir ces différents éléments.

En l'absence de réponse de votre part dans le délai imparti, conformément au 1er paragraphe de l'article R. 214-33 du code de l'environnement, il sera fait opposition tacite à votre déclaration.

Le délai de deux mois imparti à l'administration pour émettre une éventuelle opposition motivée et durant lequel vous n'avez pas le droit de démarrer les travaux, ne débutera qu'à compter de la réception des pièces complémentaires demandées par le présent courrier, conformément au 1^{er} paragraphe de l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

ANNEXE

Demande de complément(s) pour l'instruction d'un dossier loi sur l'eau relatif à :

Aménagement de berge du cours d'eau la petite baïse

dossier n° : **65-2020-00240**

Pour que le dossier soit complet, vous devez fournir les pièces suivantes :

- Coupe en travers du cours d'eau au droit du projet avec dimensions avant et après travaux.
- Précisez dans les alternatives envisagées pour quelle raison une technique entièrement en végétal vivant n'est pas retenue. En effet, contrairement à ce qui est indiqué dans le résumé non technique, la technique de reprise de berge proposée est mixte (végétal vivant/pieux en bois).